

2.05.2011

## Violence sur des détenus: Champ-Dollon mène l'enquête

**PRISON** • *En trois mois, quatre détenus auraient été molestés par des gardiens. Ils ont déposé plainte.*

Les geôliers de Champ-Dollon ont-ils eu la main lourde? Quatre détenus de Champ-Dollon ont été ou se sont blessés lors de leur transfert en «cellule forte» durant le mois de mai. Le directeur de la prison genevoise a ouvert des enquêtes internes pour déterminer les faits. Au moins trois plaintes pénales ont été déposées, comme le confirme le premier procureur Alix Francotte Conus.

Dans les quatre situations, les détenus – trois hommes et une femme – ont refusé d'obtempérer aux ordres des gardiens. «L'usage de la contrainte a été considéré comme disproportionné par les détenus, respectivement leurs avocats», a indiqué à l'ATS le directeur de Champ-Dollon Constantin Franziskakis,

confirmant une information de la *Tribune de Genève*.

Et d'expliquer que l'usage de la contrainte, qui requiert l'intervention d'une dizaine de gardiens, peut mal tourner. Le détenu est plaqué au sol et déshabillé car un vêtement spécial est exigé en cellule forte. Dans les quatre cas, un constat de lésions traumatiques établi par un médecin a été adressé au commissaire à la déontologie, conformément à la procédure.

Pour M. Franziskakis, ces cas sont fortuits. L'établissement pénitentiaire comptait quelque 450 détenus mardi, après avoir connu un record de surpopulation en 2010, avec 550 détenus en moyenne. «Il y a eu 500 mises en cellule forte, alors

qu'on en compte normalement une par détenu. Et nous n'avons pas connu de hausse des cas d'indiscipline pendant les six premiers mois de 2011.»

«Passablement de détenus souffrent de troubles psychiatriques: refus de l'autorité, incapacité à gérer des frustrations», rappelle le directeur, sans pour autant banaliser la situation: «Nous attendons des gardiens de faire usage de la proportionnalité dans leurs interventions.»

Pour Pierre Bayenet, avocat et membre de l'Observatoire des pratiques policières, les commentaires du directeur n'ont rien de surprenant: «Il est assez normal que la direction défende ses gardiens. Leur ligne de défense n'est pas bien diffi-

le à tenir. Tout comme un fonctionnaire accusé de brutalité policière, il pourra toujours se retrancher derrière la légitime défense.» L'avocat se pose une autre question: pourquoi n'est-il pas fait mention des images filmées par les caméras de surveillance disséminées partout dans la prison – à l'exception des cellules? «Il faudrait savoir si elles ont été analysées ou si elles vont l'être.»

Quant aux suites des plaintes pénales déposées, Alix Francotte Conus affirme que des procédures ont été ouvertes à la suite du dépôt de trois plaintes, «signe de la volonté du Ministère de prendre ce genre d'affaires au sérieux». L'instruction est confiée à l'Inspection générale des services, un organe indépendant quoique rattaché à la police. ATS/JMB